

Décret

Générale

colonial

## Décret n° le 15 décembre 1952. approuvant la délibération du 17 octobre 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis supprimant l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
15 décembre 1952

Numéro JO  
n° 14 du 22/12/1952

Date du numéro  
22 décembre 1952

### VISAS

**Vu** la loi du 19 août 1950 fixant la compétence du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis

**Vu** la délibération du 17 octobre 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, supprimant l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers

Le Conseil d'Etat (Section des Finances) entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est approuvée la délibération susvisée du 17 octobre 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis supprimant l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.

#### Art. 2

Le Ministre de la France d'Outre-Mer est chargé de d l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République Française, au Journal officiel de la Côte Française des Somalis et au Bulletin officiel du Ministère de la France d'Outre-Mer.

**ANTOINE PINAY.** Par le Président du Conseil des Ministres : **Le Ministre de la France d'Outre-Mer. Pierre PFLIMLIN.**